

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 15 septembre 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
 Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
 Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
 Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
 Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et Mme Manon Moreau, conseillère en urbanisme.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

463-09-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

464-09-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Participation à la Soirée Dégustation de Vins – Fondation du maire de Farnham
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Amendement de la résolution numéro 343-07-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-039 / 215, 221 et 223 rue Pauline-Julien »
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1850-03-2025 modifiant le Règlement numéro 1850 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Cowansville, tel qu'amendé
- 7.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande d'approbation pour 2e modification du PIIA 2024-037 / 314 rue Principale
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2025-062 / 327 rue Paul-Hébert
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2025-064 / 93, 89 et 85 rue Albert-Millaire
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2025-061 / 196 et 200 rue Pauline-Julien
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2025-060 / 419 rue de la Rivière
- 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2025-048 / 434 rue de la Rivière
- 8.7 Demande d'approbation de PIIA 2025-053 / 107 rue William
- 8.8 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement du parc Désourdy, rue Mackinnon - projet numéro 17-URB-P-25
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Exercice de l'option de renouvellement - Contrat valorisation agricole des boues d'épuration
- 9.2 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de camionnettes et de véhicules utilitaires sports en trois (3) lots
- 9.3 Octroi de contrat pour la fourniture de pièces d'aqueduc pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Préavis pour la résiliation de l'entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville
- 11.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (Pompier 2) - Ministère de la sécurité publique
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
- 12.2 Dépôt d'une lettre d'entente
- 12.3 Mises à pied d'employés temporaires
- 12.4 Embauche d'un(e) surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 12.5 Octroi de poste col bleu - Préposé aux loisirs - Service des loisirs et de la culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

465-09-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

466-09-2025

Participation à la Soirée Dégustation de Vins – Fondation du maire de Farnham

Considérant que la Fondation du maire de Farnham organise une soirée dégustation de vins le 20 septembre afin de collecter des fonds pour soutenir ses activités;

Considérant que la participation à cet événement permet de représenter la Ville et de soutenir une initiative locale;

Considérant que l'achat de billets s'élève à 50 \$ par personne et que la Ville prévoit la présence de deux représentants;

Considérant que cet événement favorise le réseautage et le rapprochement entre municipalités voisines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver l'achat de 2 billets pour la Soirée Dégustation de Vins de la Fondation du maire de Farnham, au coût total de 100 \$

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffé et affaires juridiques

467-09-2025

Amendement de la résolution numéro 343-07-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-039 / 215, 221 et 223 rue Pauline-Julien »

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 2 juillet 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 343-07-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-039 / 215, 221 et 223 rue Pauline-Julien »;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le dossier relatif à l'autorisation du PIIA 2025-039 portant sur la construction d'une maison en rangée de trois unités ainsi qu'à la résolution numéro 343-07-2025;

Considérant que plus précisément, le numéro civique « 221 » a été inscrit par inadvertance, alors que le numéro exact correspondant à l'objet de la demande est le « 219 »;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'amender la résolution concernée afin de corriger cette information et qu'ainsi toutes les références à l'adresse « 215, 221 et 223 rue Pauline-Julien » doivent être remplacées par « 215, 219 et 223 rue Pauline-Julien » pour refléter fidèlement les adresses des unités visées par le projet;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu d'amender ladite résolution afin de corriger une simple erreur administrative;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 343-07-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-039 / 215, 221 et 223 rue Pauline-Julien » en modifiant le titre, le préambule et le dispositif de la résolution afin de corriger les adresses des unités visées par le projet, partout où elles apparaissent, en les remplaçant par « 215, 219 et 223 rue Pauline-Julien ».

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

468-09-2025

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1850-03-2025 modifiant le Règlement numéro 1850 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Cowansville, tel qu'amendé

Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1850-03-2025 concernant le régime de retraite des employés de la Ville ce Cowansville*.

Ce règlement a pour objet d'actualiser le règlement présentement en vigueur afin de respecter les modifications législatives imposées par le *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire (RLRQ, c. R-15.1, r. 1.3)*.

Madame la conseillère Marie-France Beaudry dépose le projet de *Règlement numéro 1850-03-2025 concernant le régime de retraite des employés de la Ville ce Cowansville*.

469-09-2025

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement

Monsieur le conseiller Alain Daigle, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1933 (RM 330) Concernant la circulation et le stationnement*.

Ce règlement a pour objet de remplacer le règlement 1908 actuellement en vigueur afin de se conformer à la modification du règlement RM 330 de la MRC Brome-Missisquoi.

Monsieur le conseiller Alain Daigle dépose le projet de *Règlement numéro 1933 (RM 330) Concernant la circulation et le stationnement*.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**470-09-2025****Demande d'approbation pour 2e modification du PIIA 2024-037 / 314 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 août 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2024-037 / 314 rue Principale » datés du 7 août 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande pour 2^e modification du PIIA 2024-037 relative à la propriété sise au 314 rue Principale, lot 3 357 109 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification touchant la couleur de la corniche (fascia) afin de la peindre en noir, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

471-09-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-062 / 327 rue Paul-Hébert**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 août 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2025-062 / 327 rue Paul-Hébert » datés du 7 août 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-062 relative à la propriété sise au 327 rue Paul-Hébert, lot 6 472 879 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

472-09-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-064 / 93, 89 et 85 rue Albert-Millaire**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 août 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2025-064 / 93, 89 et 85 rue Albert-Millaire » datés du 7 août 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-064 relative aux futures propriétés sises au 93, 89 et 85 rue Albert-Millaire, lots 6 563 475, 6 563 474 et 6 563 473 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de trois habitations multifamiliales, chacune composée de 4 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

473-09-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-061 / 196 et 200 rue Pauline-Julien

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 août 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2025-061 / 196 et 200 rue Pauline-Julien » datés du 7 août 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-061 relative aux futures propriétés sises au 196 et 200 rue Pauline-Julien, lots 6 592 037 et 6 592 036 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de deux habitations unifamiliales jumelées, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

474-09-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-060 / 419 rue de la Rivière

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 août 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2025-060 / 419 rue de la Rivière » datés du 7 août 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente décision est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De refuser la demande de PIIA 2025-060 relative à la propriété sise au 419 rue de la Rivière, lots 3 799 479 et 5 759 231 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'enseignes en vinyle autocollant dans les vitrines du

restaurant Coq Rôti, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

RAISON DU REFUS : Le projet d'affichage proposé, en particulier l'ajout d'autocollants sur la façade avant principale, nuit à l'harmonie et surcharge ce mur du bâtiment. Cette proposition ne respecte pas l'équilibre visuel attendu, ce qui compromet la qualité de l'image de la propriété.

Adoptée à l'unanimité

475-09-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-048 / 434 rue de la Rivière

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 août 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2025-048 / 434 rue de la Rivière » datés du 7 août 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-048 relative à la propriété sise au 434 rue de la Rivière, lots 3 799 575 et 6 585 113 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un garage, de type entrepôt, derrière le bâtiment principal du concessionnaire automobile, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

476-09-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-053 / 107 rue William

Considérant l'avis défavorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 août 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2025-053 / 107 rue William » datés du 7 août 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

1. **Refuser partiellement** la demande de PIIA 2025-053 relative à la propriété sise au 107 rue William, lot 3 356 908 du cadastre du Québec, prévoyant des travaux de réfection de la résidence, en ce qui concerne les éléments suivants :

- Toiture : Le remplacement de la toiture en métal pincé par des bardes d'asphalte est refusé.
- Corniches : L'enlèvement des corbeaux décoratifs est également refusé.

RAISON DU REFUS : Le projet de remplacement de la toiture et de modification des corniches porte atteinte à l'intégrité patrimoniale de la propriété et nuit à l'harmonie architecturale du secteur. Ces éléments, à savoir la toiture métallique

et les corbeaux décoratifs, sont essentiels à la préservation du caractère distinctif du bâtiment, en particulier dans le contexte de la rue William.

2. **Approuver** le démantèlement des cheminées, tel qu'indiqué dans la demande, en ne soulevant aucune objection à cette modification.

Autorisation accordée : Le démantèlement des cheminées est autorisé, conformément aux plans et documents soumis en soutien à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité

477-09-2025

Adjudication d'un contrat pour le réaménagement du parc Désourdy, rue Mackinnon - projet numéro 17-URB-P-25

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour le réaménagement du parc Désourdy, sur la rue Mackinnon (appel d'offres no 17-URB-P-25), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

| <u>Soumissionnaires</u> | <u>Prix total (taxes incluses)</u> |
|---------------------------------------|---|
| Excavation St-Pierre et Tremblay inc. | 460 787,41 \$ |
| GJ Ménard inc. | 487 933,60 \$ |
| 9462-7833 Québec inc. | 526 691,93 \$ |
| Richard Brisson inc. | 649 348,08 \$ |

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour le réaménagement du parc Désourdy, sur la rue Mackinnon (appel d'offres no 17-URB-P-25) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un montant total de 460 787,41 \$, taxes incluses, le tout aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offre.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 ou à même le règlement d'emprunt 1895 avec un terme de remboursement de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

478-09-2025

Exercice de l'option de renouvellement - Contrat valorisation agricole des boues d'épuration

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 18 novembre 2024 un contrat a été octroyé à GFL Environmental Services inc., conformément à la résolution numéro 630-11-2024;

Considérant que ce contrat prévoit qu'à son expiration, la Ville peut, à sa seule discrétion, exercer une option de renouvellement, aux termes et conditions qui y sont prévus, pour deux (2) périodes d'une année chacune;

Considérant que la Ville désire exercer cette option de renouvellement afin de prolonger le contrat pour une durée d'une (1) année et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à ce renouvellement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat octroyé à GFL Environmental Services inc pour la valorisation des boues d'épuration, à compter de la date d'expiration prévue, soit le 18 novembre 2025, pour une période d'un (1) an, aux termes et conditions prévus au contrat, pour un montant de 123 759,09 \$.

D'aviser GFL Environmental Services inc en lui transmettant une copie de la présente résolution dans le délai prévu au contrat, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

De rappeler à GFL Environmental Services inc. l'obligation de fournir une nouvelle garantie d'exécution couvrant toute la durée du renouvellement du contrat dans les quinze (15) jours de l'envoi de la présente résolution, en conformité avec la clause 4.06 du contrat.

Adoptée à l'unanimité

479-09-2025

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de camionnettes et de véhicules utilitaires sports en trois (3) lots

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offre 16-INF-P-25), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

| <u>Soumissionnaires</u> | <u>Montant de la soumission</u> | |
|--------------------------------|---|----------------------|
| Rocheleau Chevrolet Buick GMC | Lot A | 64 653,00 \$ |
| | Lot B | 66 278,00 \$ |
| | Lot C | 82 469,00 \$ |
| | Sous-total | 213 400,00 |
| | Montant total Incluant les taxes | 245 356,65 \$ |
| | | |
| P.E. Boisvert Auto Ltée | Lot A | 67 300,00 \$ |
| | Lot B | 113 770,00 \$ |
| | Lot C | 91 150,00 \$ |
| | | 272 220,00 \$ |
| | Montant total Incluant les taxes | 312 984,95 \$ |
| | | |

Considérant qu'après analyse, la soumission de Rocheleau Chevrolet Buick GMC doit être rejetée puisqu'elle comporte plusieurs irrégularités, dont une qui est jugée majeure et qui à justifie à elle seule le rejet automatique de la soumission, et ce, afin de protéger l'intégrité du processus d'appel d'offres;

Considérant qu'après analyse, la soumission de P.E. Boisvert Auto Ltée s'est avérée conforme à toutes les exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De rejeter la soumission de Rocheleau Chevrolet Buick GMC pour cause de non-conformité.

D'adjudger le contrat pour la fourniture de camionnettes et de véhicules utilitaires sports en trois (3) lots (appel d'offres no 16-INF-P-25) au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, soit l'entreprise P.E. Boisvert Auto Ltée, pour un montant total de 312 984,95 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds de roulement et que le terme de remboursement de cette dépense soit fixé à 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

480-09-2025

Octroi de contrat pour la fourniture de pièces d'aqueduc pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré

Considérant le projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans le parc industriel;

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour la fourniture de pièces d'aqueduc, pour un montant de 59 219,25 \$, taxes incluses, à Réal Huot Inc.

D'autoriser le chef de division du Service des infrastructures et des immobilisations à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense au surplus accumulé non affecté conformément à la résolution 295-06-2025 intitulée « Autorisation de dépenses – prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur du parc industriel sud-ouest ».

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

481-09-2025

Préavis pour la résiliation de l'entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville

Considérant l'entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville dûment signée par les villes de Bromont et de Cowansville pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2024;

Considérant que le conseil municipal de chacune des villes impliquées a adoptée une résolution afin de proroger ladite entente pour une année additionnelle, soit jusqu'au 31 décembre 2025, suivant les mêmes modalités, droits et obligations des parties que ceux prévus dans l'entente initiale, tel qu'il appert de la résolution numéro 2024-12-644 de la Ville de Bromont, ainsi que de la résolution 678-12-2024 de la Ville de Cowansville;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie avait accepté de participer à cette mise en commun temporaire à certaines conditions et qu'il avait été entendu qu'il pourrait revenir à temps plein à Cowansville lorsqu'il le souhaitait;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie ne désire plus collaborer à cette mise en commun temporaire et qu'il a fait la demande au conseil municipal de pouvoir revenir travailler exclusivement à Cowansville;

Considérant que la Ville de Cowansville désire se prévaloir de l'article 10 de ladite entente qui permet à une des deux villes impliquées de résilier l'entente sur préavis écrit de 30 jours;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'aviser la Ville de Bromont de l'intention de la Ville de Cowansville de résilier l'entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville actuellement en vigueur, et ce, dans les 30 jours de la présente résolution, soit à compter du 15 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

482-09-2025

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (Pompier 2) - Ministère de la sécurité publique

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (RLRQ, c. S-3.4, r.1) prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Cowansville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

Considérant que la Ville de Cowansville prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier 2 au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de quatre (4) pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

483-09-2025

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 4 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche et nomination d'un employé salarié;

Considérant les mouvements de personnel autorisés par le directeur général et/ou la directrice des ressources humaines pour le mois d'août 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par la directrice des ressources humaines pour le mois d'août 2025.

Adoptée à l'unanimité

484-09-2025

Dépôt d'une lettre d'entente

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement les articles 4.4 et 4.5 portant sur la délégation du pouvoir de signer des lettres d'entente relatives aux conventions collectives;

Considérant la lettre d'entente 2025-03 *Réévaluation du poste de patrouilleur en urbanisme pour inspecteur adjoint en bâtiments* signée le 4 septembre 2025 par la direction relativement à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) afin d'ajouter des tâches au

poste et mieux répondre aux besoins du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Considérant la lettre d'entente *Semaine réduite de travail en prévision de la retraite – José Blais* signée le 10 septembre 2025 par la direction relativement à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) afin d'autoriser une réduction d'heures de l'employé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter et de ratifier le dépôt des lettres d'ententes énumérées au préambule et déposées par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

485-09-2025

Mises à pied d'employés temporaires

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'entériner les mises à pied des employés temporaires énumérés à la liste datée du 8 septembre 2025 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

486-09-2025

Embauche d'un(e) surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Cassidy Bousada rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Cassidy Bousada à titre de « surveillant-sauveteur » à compter du 17 septembre 2025, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

487-09-2025

Octroi de poste col bleu - Préposé aux loisirs - Service des loisirs et de la culture

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 31 juillet au 6 août 2025;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Alexandre Lafleur a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Alexandre Lafleur à titre de « Préposé aux loisirs » à compter du 22 septembre 2025, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du mercredi au dimanche inclusivement, réparties selon les besoins du service.

D'accorder à Alexandre Lafleur le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « Préposé aux loisirs », conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 1 an, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES**DÉPOT DE DOCUMENTS****DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

488-09-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h04.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.